



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 21446

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes de l'Association des pupilles de l'enseignement public à la suite des réductions drastiques envisagées dans les financements des actions que conduisent sur le terrain les associations oeuvrant dans le secteur de la jeunesse, des sports, des loisirs, de la culture et de la solidarité. Les associations des pupilles de l'enseignement public bénéficient de personnels de l'éducation nationale détachés, qu'elles rémunèrent avec une participation financière de l'Etat. L'importance de la baisse annoncée des subventions versées par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche va conduire ces associations à réduire leur activité, à atténuer leurs interventions concrètes sur le terrain. Il lui demande en conséquence de lui préciser quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre en faveur de ces associations.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a dû procéder à des régulations liées à la conjoncture économique et budgétaire. Le ministre s'est attaché à préserver dans toute la mesure du possible les moyens dont disposent les associations complémentaires de l'école publique avec lesquelles ont été signées des conventions de partenariat. C'est ainsi que l'ensemble des mises à disposition accordées au plan national à la Fédération générale des PEP sera reconduit en 2003. La subvention qui lui est attribuée ne sera quant à elle réduite que de 8,5 % par rapport à l'année précédente ce qui, dans un contexte particulièrement difficile, manifeste clairement sa volonté de continuer à apporter un soutien actif aux actions menées par la Fédération générale des PEP.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21446

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5332

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6721